



COMMUNE
DE
TOURVILLE-SUR-ARQUES

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2018 Compte-Rendu

L'an deux mil dix-huit, le quinze octobre à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué en date du 8 octobre 2018, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mr AVISSE Lionel, Maire.

Etaient présents : Mr AVISSE Lionel, Maire,
Mme BOULAIS Dominique, Mr FLAMANT Laurent, adjoints,
Mme RENAUDIE Danielle, Mr CHARASSE Louis, Mme GRICOURT Martine, Mme BOITOUT Marie et Mr RENAUT Raphaël, formant la majorité des conseillers en exercice.

Excusés : Mr GUYOUMARD Max (Pouvoir à Mme BOULAIS Dominique)
Mr FABIL Gérard (Pouvoir à Mr CHARASSE Louis)
Mr MAUROUARD Manuel (Pouvoir à Mr RENAUT Raphaël)
Mme RICHARD Aurélie

Absents non excusés : Mr FAUVEL Antoine, Mme PERARD Cécile

Membres en exercice : 14 présents : 8 votants : 11

Secrétaire de séance : Mme BOULAIS Dominique

A 18H 35 Mr le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte.

Approbation du Procès-verbal de la séance du 24 septembre 2018

Le Procès-verbal de la séance du 24 septembre 2018 est adopté à l'unanimité, sans observation.

Vente du presbytère – Ajout des garages et du terrain de l'entrée de propriété

Mr le Maire rappelle au Conseil municipal les dispositions initiales de la délibération n° 2018-024 approuvée le 29 mars 2018 concernant la vente du presbytère de la commune.

Considérant que tous les acheteurs potentiels demandent l'intégration des garages et l'accès par l'entrée existante, Mr le Maire demande au Conseil municipal de reconsidérer les dispositions de la délibération du 29 mars 2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix Pour décide :

*Que les garages d'environ 80 m², et le terrain situé à l'entrée de la propriété desservant les locaux, soient intégrés à la vente du presbytère (totalité de la parcelle AC 85). La superficie globale du terrain est à présent évaluée entre 1250 m² et 1300 m².

Une division parcellaire sera effectuée sur la parcelle AC 84 pour délimiter la superficie du terrain attenant, dans l'alignement du bâtiment communal « Centre de loisirs » avec la rue Guy de Maupassant, et précisera d'éventuelles servitudes.

*D'effectuer la division parcellaire et le bornage aux frais de la commune dès lors que la vente sera effective,

*De confier la vente et l'établissement des actes correspondants au notaire de la commune, la SCP VATIGNIEZ et ALLAIS, Maître ALLAIS Annabelle Place Jean Dasnias à Offranville,

*Que le prix attendu soit au plus près de 155000 € net vendeur,

Les autres conditions émises dans la délibération du 29 mars 2018 ne sont pas modifiées.

Subvention exceptionnelle Association Loisirs et Fêtes

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix Pour, vote une subvention exceptionnelle de 240 € (deux cent quarante euros) à l'association Loisirs et Fêtes en dédommagement des frais engagés pour l'organisation du repas annuel des aînés de la commune les 24 septembre 2017 et 30 septembre 2018 à l'aide des crédits inscrits à l'article 6574 du budget.

DGF 2020 – Longueur de voirie communale

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal l'augmentation de la longueur des voiries communales suite à l'intégration dans le domaine public communal de la voirie de l'Allée Saint-Martin. (Délibération n° 2018-033). Il convient d'ajouter 295 ml de voirie communale aux 8469 ml existants en 2018 pour arrêter la longueur totale de voirie avant le 1^{er} janvier 2019 à 8764 ml (retenue pour la DGF 2020).

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité, la longueur totale de voirie communale à **8764 ml**.

Cadastre – Intégration au domaine public communal

Mr le Maire informe le Conseil municipal de l'observation du Pôle de topographie et de Gestion Cadastre de Seine-Maritime. La parcelle AC 35 appartenant au domaine communal privé et limitrophe à la parcelle AC 36 (voirie Allée Saint-Martin), constitue une partie commune de cette voirie. Les services du Cadastre mettent à jour, selon la délibération n° 2018-033, le domaine public communal et procèdent à l'effacement du numéro de cadastre.

Il convient d'intégrer également la parcelle AC 35 au domaine « Public » communal et de demander aux services du Cadastre de réaliser la mise à jour.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à cette intégration.

Prochain Conseil municipal : Lundi 3 décembre 2018 à 18 h30

Les différents points de l'ordre du jour étant épuisés, M. le Maire Clôture la séance du Conseil municipal à 19 h 40.